

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 21

Séance du 15 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

Représentés : 3

L'an deux mille vingt, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS COMMUNAUX**

OFFICE DE TOURISME

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS AU SEIN
DU COMITE DE DIRECTION
DE L'ETABLISSEMENT
PUBLIC A CARACTERE
INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL
(E.P.I.C)**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Bruno BAIXE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Yohann PAMELLE (procuration à Madame Helen ETCHANCHU)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200715-DEL20200721-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 juillet 2015 n° 2015.07.01, l'Assemblée Communale a décidé la création d'un office de tourisme sous la forme d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C) et a approuvé les statuts de l'établissement.

Les statuts prévoient que l'E.P.I.C est administré par un comité de direction composé :

- de neuf représentants de la collectivité territoriale élus par le conseil municipal pour la durée de leur mandat, dont un représentant de l'opposition ;
- de cinq acteurs du tourisme ou organismes intéressés au tourisme et d'un représentant des personnes compétentes en matière de tourisme qui sont nommés par le Maire pour la durée du mandat municipal.

Conformément aux statuts de l'EPIC, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale de procéder à la désignation du Collège des élus amenés à siéger au sein du comité de direction de l'E.P.I.C, ressortant à *neuf représentants titulaires et neuf représentants suppléants* de la collectivité territoriale dont un représentant de l'opposition et son suppléant.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du Conseil Municipal qui siègeront au sein du Comité de Direction de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

Titulaires	Suppléants
1. Philippe BARTHELEMY 2. Michèle VANPEE 3. Anne-Laure BEAUDOIN 4. Ambre MONTLAUR 5. Sabine GIACALONE 6. Cynthia GROC 7. Frédéric HERBAUT 8. Yannick GUEGUEN	1. Andrée SAMAT 2. Louis FERRARA 3. Jean-Michel VALENTIN 4. Jean-Paul ROCHE 5. Chrystelle GOHARD 6. Pascal CORDEIL 7. Astrid MANOUKIAN 8. Jacques LEPACHELET

Est proposé au titre du représentant de l'opposition :

Titulaire	Suppléant
1. Monsieur Yvan MAUBE	1. Madame Corinne ROCHE-SANNA

Le Conseil Municipal,

Vu les procès-verbaux de l'élection du Maire et des Adjointes en date des 4 juillet et 15 juillet 2020,

Vu les dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.07.08 portant sur la procédure de vote pour la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs adoptée à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200715-DEL20200721-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Désigne, par :

31 voix POUR

2 ABSTENTIONS (Monsieur Dominique OLIVIER et Madame Laura GENEVOIS)

Titulaires	Suppléants
1. Philippe BARTHELEMY 2. Michèle VANPEE 3. Anne-Laure BEAUDOIN 4. Ambre MONTLAUR 5. Sabine GIACALONE 6. Cynthia GROC 7. Frédéric HERBAUT 8. Yannick GUEGUEN 9. Yvan MAUBE	1. Andrée SAMAT 2. Louis FERRARA 3. Jean-Michel VALENTIN 4. Jean-Paul ROCHE 5. Chrystelle GOHARD 6. Pascal CORDEIL 7. Astrid MANOUKIAN 8. Jacques LEPACHELET 9. Corinne ROCHE-SANNA

représentants de la Commune au sein du comité de direction de l'E.P.I.C,

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY